

COMPTE-RENDU

Comité Consultatif Régional des Eaux Occidentales Septentrionales

Groupe de travail 3 (Canal de la Manche)

8 juillet 2009 – 9 :15 -13 :00

CNPMEM, Paris

Président : Daniel Lefèvre

Rapporteur : Jim Portus

1. Bienvenue

- Le président donne la bienvenue aux membres et aux invités de cette nouvelle série de Groupes de Travail du CCR-EOS à Paris
- Adoption de l'ordre du jour : approuvé.
- Adoption du CR de la dernière réunion (Madrid, 18 février 2009) : approuvé

2. Examen de l'avis scientifique du CIEM 2009 pour les zones VIId et e (Manche)

- Présentation du CIEM par Manuela Azevedo (disponible sur le site Web du CCR-EOS)

1. Les PGLT/PGP ne sont efficaces et conformes à l'approche de précaution (AP) que s'ils sont correctement mis en œuvre.
2. CABILLAUD IV et VIId : problèmes liés aux rejets et à la pratique du « high grading » (sur-tri). Le CIEM estime qu'environ 50 % de l'ensemble des captures ne sont pas débarqués. Récupération incertaine mais apparente de SSB vers le niveau de précaution. Très bas indices de recrutement. Exploité de façon non durable et surpêché. Le CIEM envisage maintenant le PGLT « de précaution ». Recommandation de tonnage pour TAC de la zone IV en 2010. TAC de zone VIId pour la première fois en 2009. SQ pour 2010?
3. PLIE VIId : le CIEM est inquiet au sujet des taux élevés de rejets. L'hypothèse est d'une mortalité de 100 % des rejets. Légère augmentation récente de B mais reste proche du bas niveau historique ; classes d'âge 2006-2007 au-dessus du recrutement moyen ; pourrait aider le SSB mais dépendra des rejets. SQ TAC 2010 sous de nouvelles règles?
4. PLIE VIIe : une réduction substantielle des captures est requise. Prévisions non fiables, il n'est donc pas possible de quantifier cette réduction. B a constamment été surestimé et F sous-estimé dans les recommandations précédentes ; le stock n'est pas récolté de manière non durable et il est surpêché. Les limites d'effort et le PGLT de la sole 7e pourraient bénéficier au plie 7e.

5. SOLE VIId : Classée comme surpêchée; classe d'âge de 2007 la plus faible dans les séries temporelles mais B encore supérieur à Bpa ; B révisé à la baisse cette année ; F également sous-estimé. L'AP requiert une baisse du TAC de 40 %.
6. SOLE VIIe : évaluation du stock abandonnée. La seule recommandation est de réduire l'effort et les captures. Non quantifié. Faible taille du stock et F élevé mais incertitudes sur les points de référence. PGP suspendu. La Commission doit fournir une recommandation de TAC basée sur le stock de type 6.

- Ronde de questions et réponses:

Le président remercie Manuela. Après avoir observé que les pêcheurs rejettent du cabillaud mature mort dont le quota devrait être ajusté, il invite les participants à poser leurs questions.

S'en suivent un certain nombre d'interventions à l'attention de Manuela. Le CIEM reçoit des félicitations pour avoir ouvert ses procédures aux observateurs afin qu'ils contribuent à l'analyse des stocks.

Bigot: les pêcheurs de cabillaud Français sont d'accord avec une réduction de F mais pensent que le TAC devrait inclure la marge prévue pour les rejets, en particulier de poisson mature.

Portus: désappointé que l'évaluation de la sole VIIe ait été abandonnée. Graves implications pour le PGLT. Les innovations techniques à l'essai dans de nombreuses pêcheries aident les stocks à long terme mais il demande si des taux de survie d'une meilleure sélectivité du poisson plat pourraient être rapidement inclus dans les évaluations afin de stimuler la biomasse, comme cela a été fait avec les langoustines.

Manuela: Le CIEM inclut 20 % de rejets dans la simulation du cabillaud mais s'inquiète du sur-tri pour le quota. L'hypothèse est d'une mortalité de 100 % des espèces rejetées, et pas seulement du cabillaud.

Deas exprime de l'inquiétude. Le protocole d'accord Commission-CIEM fixe 2015 pour atteindre le RMD mais le CIEM utilise maintenant 2011. La viabilité des activités économiques est compromise. Pourquoi ce changement ? L'accord UE-Norvège et les plans européens de reconstitution du cabillaud divergent (ce dernier inclut une réglementation sur l'effort) ; une approche progressive de F par étapes serait plus acceptable. Une baisse de 25 % de F en une seule année est une baisse très forte, en particulier face aux preuves de rejets de cabillaud mature et aux accords volontaires de protection de cette espèce.

Manuela: Atelier du CIEM-CSTEP : des problèmes importants ont été débattus relativement à l'évaluation du PGLT : critères biologiques (suggère de faire circuler le rapport parmi les membres ?)

Il est convenu de ne pas suivre 2015 comme taux cible de RMD si une date plus précoce (2011) permet de considérer le PGLT comme étant de précaution et si le risque de B inférieur à Blim est de moins de 5 %.

Deas : l'implication de RMD 2011 pour le cabillaud est les 24 000 tonnes de rejets anticipés en 2010, cependant les plans de protection du cabillaud sauvegardent ce poisson. Si le poisson est protégé et non rejeté, le TAC devrait être plus élevé, au bénéfice de l'industrie. Suit un débat général sur les données de rejets et le rôle de ces chiffres dans les évaluations du CIEM, qui a besoin de données fiables sur les rejets de la part de tous les États membres.

3. Propositions de gestion des pêcheries des coquilles St-Jacques dans les zones VIIde: révision d'actions effectués et procédure proposée.

Daniel Lefèvre présente des documents produits suite à des débats préalables. L'industrie française de la St-Jacques est inflexible sur le maintien d'un minimum de 11 cm dans la zone VIIId du CIEM. (Cette taille est également réglementée dans la VIIa du CIEM au Nord de 52 30')

Depuis 2002, la Commission examine le remplacement du règlement 850/98 visant à la conservation par des mesures techniques. Le texte du règlement proposé n'autoriserait qu'une seule taille, de 10 cm, dans les régions 1 et 2. Ceci n'a pour but que de simplifier et aucune fin de preuve scientifique. L'étude de l'IFREMER indique une croissance plus rapide dans la VIIId du CIEM qu'ailleurs, avec des tailles correspondantes plus grandes à la maturité.

MM. Corbisier, Bryan-Brown et Portus interviennent dans les débats qui suivent. Les membres concluent qu'il y a de solides raisons biologiques expliquant les différences régionales et, encore une fois, le CCR-EOS doit envoyer un message sans appel à la Commission disant qu'une seule taille ne s'adapte pas à tout. Les réglementations doivent refléter les mers régionales ainsi que les conditions de marché et les pratiques de l'industrie.

M. Corbisier précise également que, tout comme la taille de 10 cm n'est pas la taille correcte pour toutes les zones, ce serait la même chose avec un passage à 11 cm. M. Portus propose d'aider M. Lefèvre à rédiger une réponse adéquate que le Comité exécutif enverrait à la Commission.

4. Révision du plan de gestion à long terme pour sole 7e

Jim Portus présente un document pour analyse et approbation. Il demande à Manuela son opinion sur le PGLT et le taux de mortalité par pêche cible, F 0,27. Elle répond que la recommandation est désormais donnée et que l'évaluation du stock, avec ses points de référence biologiques, est rejetée. La Commission doit désormais utiliser la nouvelle règle applicable aux stocks non évalués et suspendre le PGLT.

M. Deas propose que le CCR-EOS sollicite de la Commission qu'elle demande une recommandation du CSTEP sur un accord *ad-hoc* pour 2010, en tenant compte de tous les points valables des évaluations précédentes. La proposition est acceptée. M. Portus élaborera un autre projet d'avis en tenant compte de la suggestion de Deas. L'avis sera ensuite traité selon les procédures d'urgence du CCR-EOS pour s'assurer que le plus de temps possible est laissé à la Commission afin qu'elle demande l'avis du CSTEP et qu'il soit disponible pour être utilisé dans les décisions sur les TAC 2010.

5. Evaluation des réponses de la Commission aux lettres adressées par le CCR-EOS sur

*** Éclaircissements sur les mesures de rétablissement pour le cabillaud VIId:**

La réponse de la Commission explique les motifs de l'augmentation du TAC en 2008 et les mesures de protection du cabillaud associées ainsi que les limites trimestrielles. La Commission explique également que les engins exemptés ne devraient pas être concernés par ces limites. Les membres expriment encore une fois leurs craintes que les partages de stabilité relative soient déstabilisés par le nouveau TAC du cabillaud VIId. D'autres solutions, et de meilleure qualité, sont nécessaires.

*** Motivation de l'interdiction de pêche pour certaines espèces de raies:**

La Commission défend sa décision d'interdire les débarquements de raie ondulée et de pocheteau blanc. Des membres se plaignent d'un manque de solutions. Le CIEM ne demandait pas une interdiction mais des mesures de gestion adaptées à l'abondance locale. Dans une pêcherie mixte, où la sélectivité est impossible, le résultat est de 100 % de rejets avec des taux de survie incertains. Il n'y a aucun bénéfice économique et les bénéfices biologiques sont douteux. D'autres solutions, et de meilleure qualité, sont nécessaires.

6. Présentation de la ronde 3 de proposition sur licences de parcs éoliens en eaux offshore

La présentation de Hannah Cherry, Crown Estates, est disponible sur le site Web du CCR-EOS. Mme. Cherry explique que l'engagement du Royaume-Uni envers les énergies renouvelables ne peut pas attendre que la proposition de loi sur l'environnement marin (*Marine Bill*) soit passée. La planification marine et les développements d'énergies renouvelables doivent progresser.

M. Deas est profondément inquiet que les connaissances sur la pêche et les données dans l'espace soient limitées aux navires avec système VMS. Les zones où les parcs éoliens seront très probablement placés, dans des mers peu profondes, sont celles où la plupart des navires sont de moins de 15 m!

7. Sommaire d'actions et propositions agréées pour être soumis au Comité Exécutif

1. Maintenir la taille des coquilles St-Jacques de VIId à 11 cm mais éviter d'augmenter les 10 cm dans d'autres zones. Présenter des motifs scientifiques solides (IFREMER).
2. Sole VIIe : demander à la Commission de s'adresser au CSTEP pour une orientation sur la manière d'interpréter les données connues face à l'abandon de l'évaluation.
3. Cabillaud VIId et Raies VII : demande de meilleures données sur le statut des stocks et les taux de survie aux rejets.
4. Le GT3 note également :

- Si les rejets sont considérés comme une caractéristique préoccupante d'une pêcherie, il devrait y avoir une évaluation précise des taux de survie. Si du poisson mature est rejeté simplement pour ne pas dépasser le quota, le TAC devrait être ajusté pour autoriser la conservation et le débarquement de cette partie des captures. Ceci est particulièrement important dans le cas du stock de cabillaud, où des mesures de protection volontaires sont prises sans que des incitations y soient associées.

- Dans la pêcherie du plie, les rejets peuvent être un facteur. L'étiquetage indique que les taux de survie peuvent être élevés. Cela devrait être inclus dans le TAC.

- Déception face à l'abandon de l'évaluation de la sole VIIe. Appel au CSTEP pour qu'il contribue à ce qu'un TAC justifiable et équitable soit fixé pour 2010.

Fin de la réunion

ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

<u>Prénom</u>	<u>Nom/s</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Kristel	Adriaenssens	NWWRAC Secretariat	Secrétariat
Manuela	Azevedo	ICES Advisory Committee	Scientifique
Iwan	Ball	WWF	Membre
Jacques	Bigot	CTFC - ETF	Membre
Tom	Bryan-Brown	Ile of Manx FPO	Observateur
Hannah	Cherry	The Crown State - UK	Observateur
Luc	Corbisier	SDVO	Membre
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations	Membre
Jean Paul	Delpech	IFREMER	Scientifique
Caroline	Gamblin	CNPMEM	Membre
Ian	Gatt	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Sam	Lambourn		NWWRAC Chairman
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie	Président GT3
Colm	Lordan	ICES WG on Northern & Southern Shelf Demersal Fisheries	Scientifique
Joe	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
Alan	McCulla	ANIFPO	Observateur
Mathieu	Nimard	OPBN – COPEPORT	Membre (remplacant <i>R. Brouzes</i>)
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation Ltd	Membre - Rapporteur
Alexandre	Rodríguez	NWWRAC Secretariat	Secrétariat
Delphine	Roncin	CRPMEM Pas de Calais/Picardie	Membre
Pieter-Jan	Schon	ICES WG on Northern & Southern Shelf Demersal Fisheries	Scientifique

Hélène	Syndique	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de France	Rep. Etat Membre
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre
David	Tudor	The Crown State - UK	Observateur
Youenn	Vermard	IFREMER Boulogne	Scientifique